Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 292f06
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

116e Session du Comité des Ministres (Strasbourg, 18–19 mai 2006)

Conclusions de la Présidence

Sous la présidence de M. Mihai-Razvan Ungureanu, Ministre des Affaires étrangères de la Roumanie, la 116e Session du Comité des Ministres a eu pour thème central le suivi du Troisième Sommet du Conseil de l'Europe, un an après Varsovie.

En passant en revue l'état de la mise en œuvre des décisions du Sommet, les Ministres se sont concentrés sur les priorités suivantes :
– la consolidation du système de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe ;
– les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ;
– le renforcement de l'action du Conseil de l'Europe en faveur de la démocratie et de la bonne gouvernance ;
– l'action du Conseil de l'Europe pour le développement du dialogue interculturel ;
– la mise en oeuvre du Chapitre V du Plan d'Action du Troisième Sommet, portant sur le processus de réforme du Conseil de l'Europe.

Au cours de leur discussion, les Ministres ont noté avec intérêt la position et les intentions des partenaires institutionnels du Comité des Ministres au sein du Conseil de l'Europe sur les questions à l'ordre du jour. Ils ont noté en particulier l'évaluation positive faite des travaux menés dans les domaines du dialogue interculturel et de la démocratie (y compris la démocratie locale et régionale et la coopération transfrontière). Dans ce contexte, ils ont pris note de l'offre de l'Ukraine d'accueillir la session plénière du Forum pour l'avenir de la démocratie en 2009. Ils ont souligné l'importance d'efforts conjoints de la part de tous les acteurs du Conseil de l'Europe pour la réussite du processus de réforme en cours dans le cadre du Chapitre V du Plan d'action.

Les participants à la Session ont également pris connaissance avec intérêt du rapport intérimaire du Groupe de Sages chargé d'élaborer une stratégie d'ensemble pour garantir l'efficacité à long terme de la Convention européenne des droits de l'homme, présenté par le Président du Groupe, M. Iglesias.

Les décisions et les conclusions des Ministres concernant l'ensemble des questions figurant à l'ordre du jour sont reproduites dans le Communiqué de la Session.

L'action du Conseil de l'Europe en faveur de la stabilité démocratique sur le continent européen, à travers la promotion de ses valeurs et principes dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, a occupé une place importante dans les débats. Dans ce contexte, l'échange de vues avec M. Martti Ahtisaari, Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour le processus relatif au statut futur du Kosovo, à l'occasion de la réunion ministérielle informelle tenue le 18 mai au soir, a permis de faire le point des négociations sur ce sujet et de la contribution que le Conseil de l'Europe pourrait apporter au processus, notamment sur les questions concernant la protection des droits de l'homme, les droits des minorités, la décentralisation et la préservation du patrimoine culturel.

./..

Au-delà du Kosovo, la question plus générale de la stabilité dans le Sud-Est de l'Europe a fait l'objet d'une attention particulière, en ayant à l'esprit l'important référendum qui doit avoir lieu le 21 mai sur l'indépendance du Monténégro. A ce sujet, la nécessité que le référendum se déroule dans le plein respect des normes internationales pertinentes a été soulignée et un appel a été lancé à toutes les forces politiques de Serbie-Monténégro afin qu'elles agissent de manière responsable à l'occasion de cette échéance et qu'elles respectent les résultats de celui-ci. Dans le même temps, il a été noté qu'une phase cruciale s'ouvrira après le référendum, quels que soient ses résultats. La nécessité de poursuivre les réformes entreprises dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit a été rappelée et les Ministres ont été unanimes pour souhaiter que le Conseil de l'Europe poursuive l'action qu'il a menée en ce sens depuis plusieurs années, en agissant en concertation avec les autres instances internationales impliquées.

Plusieurs Ministres ont exprimé leur préoccupation quant au fait que la Serbie-Monténégro n'a pas encore manifesté la coopération pleine et entière avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) qui est attendue d'elle. Ils ont rappelé que cette coopération était l'un des engagements fondamentaux pris par la Serbie-Monténégro en devenant membre du Conseil de l'Europe et ont appelé les autorités de Serbie-Monténégro à prendre sans délai les mesures requises pour respecter cet engagement.

Une autre question ayant retenu l'attention concerne la conduite d'élections libres et démocratiques sur le continent européen. Dans ce contexte, les Ministres se sont félicités du fait que les élections parlementaires tenues en Ukraine le 26 mars 2006 ont respecté les normes internationales pertinentes en la matière. Ils ont également noté avec satisfaction l'évaluation positive faite par l'Assemblée parlementaire de la répétition des élections parlementaires intervenue dans dix circonscriptions en Azerbaïdjan le 13 mai dernier, qui est le prélude aux échéances électorales majeures à venir dans ce pays. Afin que ces échéances se déroulent de manière pleinement démocratique, le Comité des Ministres a rappelé la nécessité d'entreprendre dans les meilleurs délais la révision de la législation électorale, en coopération avec la Commission de Venise. Le même appel a été lancé en ce qui concerne la révision en cours du Code électoral arménien.

Quant au Bélarus, plusieurs Ministres ont déploré que l'élection présidentielle du 19 mars 2006 n'ait pas respecté les normes internationales précédemment évoquées et ont fait part de leur profonde préoccupation à l'égard de la poursuite de la dégradation de la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans ce pays suite à l'élection. Ils ont dans ce contexte exhorté les autorités du Bélarus à libérer toutes les personnes arrêtées avant et après les élections et à s'engager résolument dans le sens des réformes démocratiques, en particulier en garantissant le libre exercice de la liberté d'expression et d'association conformément aux engagements internationaux souscrits par le Bélarus. A cet égard, l'espoir a été exprimé que les autorités du Bélarus coopèrent activement à la mise en œuvre du plan d'action récemment adopté par le Conseil de l'Europe en vue de promouvoir au Bélarus ses valeurs et principes dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit.

Il a été noté que l'acquis normatif du Conseil de l'Europe et son adaptation aux défis nouveaux auxquels est confronté le continent européen constituent plus que jamais des éléments centraux de l'affermissement de la stabilité démocratique en Europe. Dans ce contexte, ils se sont félicités de l'ouverture à la signature, à l'occasion de la session, du 200e traité du Conseil de l'Europe, à savoir la « Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention des cas d'apatridie en relation avec la succession d'Etats ».

Les Ministres ont également noté avec satisfaction les signatures et ratifications intervenues au cours des derniers mois en ce qui concerne (i) la Convention pour la prévention du terrorisme, (ii) la Convention révisée relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme et (iii) la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains.[1] Ils ont réaffirmé l'importance de ces instruments juridiques dans la lutte internationale contre le terrorisme et la traite des êtres humains et ont en conséquence encouragé les Etats membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié ces conventions à le faire dans les meilleurs délais.

Il a également été rappelé qu'au-delà de la signature et de la ratification des conventions, la mise en œuvre effective de l'acquis normatif du Conseil de l'Europe dans le droit et la pratique internes des Etats membres est essentielle. Dans ce contexte, les Ministres ont insisté à nouveau sur la responsabilité individuelle et collective des Etats membres du Conseil de l'Europe de garantir la pleine exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, qui est une condition indispensable à la crédibilité du système de contrôle de la Convention. Ils se sont référés en particulier aux quatre Résolutions intérimaires adoptées par le Comité des Ministres dans

[1] 7 nouvelles signatures et 2 ratifications ont été respectivement enregistrées lors de la session. Ceci porte le nombre de signatures à 33 pour la Convention pour la prévention du terrorisme, 21 pour la Convention révisée relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme, et 28 pour la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains.

l'affaire « Ilaşcu et autres contre la Moldova et la Fédération de Russie ». Ils s'attendent à ce que l'arrêt de la Cour européenne des Droits de l'Homme dans cette affaire soit exécuté sans tarder.

Enfin, les Ministres ont salué l'accent mis, au cours des six mois écoulés, sur des domaines où l'action conjointe des Etats membres, sur la base des valeurs du Conseil de l'Europe, peut grandement contribuer à consolider la stabilité démocratique. En particulier, ils :

- ont salué les efforts du Conseil de l'Europe, sous l'impulsion de la Présidence roumaine, pour promouvoir une culture démocratique auprès des autorités et des citoyens des Etats membres, à travers notamment le réseau d'écoles politiques visant à former de nouvelles générations de responsables aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe (dont la première conférence annuelle s'est tenue les 27 et 28 avril à Bucarest) et le plan d'action triennal sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, lancé à l'occasion de la conférence d'évaluation de l'année européenne de la citoyenneté par l'éducation (2005) qui s'est tenue à Sinaia, les 27–28 avril ;

- ont pris note avec satisfaction du lancement au début 2006 des travaux de la Task Force de haut niveau sur la cohésion sociale au XXIe siècle, chargée de passer en revue la stratégie du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Dans ce contexte, ils se sont félicités de l'adoption en avril du Plan d'action décennal pour l'égalité de droits des personnes handicapées et ont salué l'appui donné par les autorités roumaines à la mise en œuvre de ce Plan d'action à travers l'organisation d'un séminaire régional à Constanta les 14-16 mai 2006 ;

- ont apporté leur soutien au programme triennal du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants » lancé à Monaco les 4 et 5 avril 2006, dans le prolongement de la conférence sur les droits de l'enfant tenue à Bucarest les 1er et 2 février, en exprimant le vœu que ce programme conduise dans les meilleurs délais à des initiatives concrètes et significatives de nature à améliorer les droits des enfants, en particulier là où ils vivent dans un contexte économique et social difficile ;

- ont rappelé leur ferme engagement pour l'abolition totale de la peine de mort, sur le continent européen et au–delà. Dans ce contexte, ils ont noté avec satisfaction que depuis leur dernière session le protocole n° 13 à la CEDH a été ratifié par Monaco, les Pays–Bas, la Turquie et le Luxembourg, et signé par l'Arménie le 19 mai, dans le contexte de l'événement « traités » organisé en marge de la session ;

- ont souligné l'importance de l'action à mener pour promouvoir l'exercice des droits des personnes appartenant aux minorités nationales (y inclus des Roms et des Gens du voyage). Ils se sont félicités également du fait que, depuis le lancement du Forum européen des Roms et des Gens du voyage à la fin de 2005, la Présidence roumaine ait apporté son soutien à cette action, notamment par l'organisation à Bucarest, le 4 mai, d'une conférence sur la mise en œuvre et l'harmonisation des politiques nationales en faveur des Roms, Sinti et Gens du voyage ;

- ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent aux travaux menés par le Conseil de l'Europe dans le domaine de la protection des minorités nationales, notamment à travers le comité d'experts compétent (DH–MIN) qui a tenu sa 3e réunion à Bucarest en mars 2006. Dans ce contexte, ils ont salué l'initiative de la Présidence roumaine d'organiser une conférence internationale sur le rôle des instances consultatives dans la promotion de la participation des membres des universités nationales aux processus décisionnels, tenue à Brasov le même mois ;

- ont donné leur appui aux efforts de la Présidence roumaine pour promouvoir le dialogue interculturel, à travers le 3e Forum interculturel du Conseil de l'Europe sur « La promotion du dialogue interculturel entre les générations » (Bucarest, 17-18 mars 2006) et le séminaire « Identité, citoyenneté et cohésion » (Bucarest, 4-5 mai 2006), ainsi que pour favoriser la protection de l'environnement et le développement durable, à travers la Conférence régionale tenue à Bucarest les 27–28 avril 2006.

Les Ministres ont une nouvelle fois souligné l'importance de veiller à une interaction efficace et à l'établissement de synergies entre le Conseil de l'Europe et ses principaux partenaires sur la scène européenne, afin que l'action internationale dans ces différents domaines apporte des bénéfices concrets aux citoyens. A cet égard, ils se sont félicités de la coopération fructueuse entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et l'OSCE au cours des six derniers mois, y compris à travers les rencontres de haut niveau tenues à Bruxelles le 30 janvier et à Strasbourg le 15 mars avec l'OSCE et l'Union européenne respectivement.

A l'issue de la session, M. Sergueï Lavrov, Ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, a présenté à ses collègues les priorités de la nouvelle Présidence russe du Comité des Ministres pour les six mois à venir. La passation de pouvoirs entre les Ministres Ungureanu et Lavrov s'est effectuée immédiatement après.